



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

D.D.T.M.

Service Prévention des Risques
et Sécurité Routière

Affaire suivie par :

Sabrina KLEIN, chef de service

Tél : 04 68 10 31 48

courriel : ddtm-sprisir@aude.gouv.fr

Carcassonne, le

21 JUIN 2019

Le Préfet

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Porter à connaissance des zones inondées les 15 et 16 octobre 2018 et application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme jusqu'à l'approbation des plans de prévention des risques d'inondations (PPRi)

Pièces jointes : 1 carte

Références courrier : DDTM/SPRISR/19-469

En février dernier, je vous avais adressé, pour observations éventuelles, les premiers éléments de connaissance des emprises inondées lors des événements d'octobre 2018. Je porte aujourd'hui à votre connaissance la cartographie corrigée tenant compte de vos observations, lorsque vous en avez formulées.

Votre commune ne disposant pas d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) approuvé, la carte jointe au présent courrier indique en particulier les secteurs où le niveau d'aléa constaté en octobre dernier, lorsqu'il a pu être déterminé, est plus important que celui issu des connaissances pré-existantes en matière de risque d'inondations.

Dans ces secteurs, il convient en conséquence d'appliquer l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme.

Je vous demande donc de transmettre pour avis **toutes les demandes** d'autorisations et déclarations en matière d'ADS situées **en zone inondable** telle que représentée sur la carte ci-jointe, au service Prévention des Risques de la DDTM de l'Aude :

- soit par courrier à l'adresse suivante :
DDTM de l'Aude / Service Prévention des Risques et Sécurité Routière
105, boulevard Barbès
CS 40001
11 838 CARCASSONNE CEDEX
- soit par voie dématérialisée à : ddtm-sprisir@aude.gouv.fr

Les principes qui prévaudront dans l'instruction desdits avis sont ceux qui figuraient dans mon courrier du 8 novembre 2018.

Ces dispositions resteront en vigueur jusqu'à l'aboutissement des procédures d'élaboration des PPRi, qui seront engagées très prochainement.

Le Préfet,



Alain THIRION

105 boulevard Barbès CS 40001 11838 CARCASSONNE CEDEX

Téléphone : 04.68.10.31.00 - Télécopie : 04.68.71.24.46

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 14h/16h30 et le vendredi de 8h30/12h – 14h/16h

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> -

Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Préfecture-de-lAude/518567698155284>

Liste des destinataires

Mes dames et Messieurs les Maires de :

Argens-Minervois
Berriac
Cabrespine
Castelnau-d'Aude
Cavanac
Laroque-de-Fa
Montolieu
Moussan
Moussoulens
Moux
Roubia
Saint-Nazaire-d'Aude
Salsigne
Tourouzelle
Villardonnell

Copie à :

- Services instructeurs des demandes d'autorisation d'urbanisme (communes, EPCI, DDTM)
- Sous-Préfecture de Narbonne / Contrôle de Légalité ADS